

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze le 14 octobre à 19H00

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 8 octobre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

Présents : MM Jacques ALONSO, Alberte HOUILLOT, Jean-Pierre DARDANT, Franck DUBUGET, Christine FEUILLET, David LAURELUT, Corinne HOMMERY, Christophe de CLERCK, Pierrette TURLAN, Yves PAINDAVOINE, Fabrice GUYOT ;

Absents : Mme Sylvie LANCE ;

Absents ayant donné pouvoir : M. Joël DUCEILLIER à M. Christophe de CLERCK, M. Eric BOITTELLE à M. Jacques ALONSO, Mme Thérèse COLIN à Mme Alberte HOUILLOT, M. Patrick VILLOINGT à M. Jean-Pierre DARDANT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre DARDANT

1/ Choix de l'entreprise – travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public- rue de Paris, place Alphonse Vion et rue de la Vallée

Le Maire expose que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public doivent être réalisés dans la rue de Paris, sur la place Alphonse Vion et dans la rue de la Vallée.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une consultation des entreprises en procédure adaptée a été lancée et, à l'issue du délai de mise en concurrence, deux plis ont été déposés.

Une analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet PERF'ETUDES. Elle fait ressortir la société CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS comme étant la mieux classée au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le choix de l'entreprise SAS CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS – 4/6 rue des Tonneliers – BP42 - 51678 CORMONTREUIL Cedex, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public dans la rue de Paris, sur la Place Alphonse Vion et dans la rue de la Vallée ;

APPROUVE le montant final des travaux à 264 893,80 € HT (316 812,98 TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce s'y rapportant.

2/ Choix de l'entreprise – travaux d'aménagement de la Place Alphonse Vion dans le hameau de Tresmes

Le maire expose que des travaux d'aménagement de la place Alphonse Vion, située dans le hameau de Tresmes, doivent être réalisés.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une consultation des entreprises en procédure adaptée a été lancée et, à l'issue du délai de mise en concurrence, cinq plis ont été déposés.

Une analyse des offres a été réalisée. Elle fait ressortir la société CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS comme étant la mieux classée au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le choix de l'entreprise SAS CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS – 4/6 rue des Tonneliers – BP42 - 51678 CORMONTREUIL Cedex, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Alphonse Vion ;

APPROUVE le montant final des travaux à 330 705,95€ HT (395 524,32 € TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce s'y rapportant.

3/ Approbation de la modification des statuts de l'Association Communale de Tennis de Pommeuse

L'Association communale de tennis de Pommeuse (ACTP) a adopté lors de sa séance du 25 septembre dernier une modification de ses statuts (modification votée à l'unanimité). L'association demande maintenant l'approbation du conseil municipal afin de pouvoir procéder aux formalités de déclaration et de publication auprès des services de la Préfecture de ses nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE les statuts modifiés de l'Association Communale de Tennis de Pommeuse tel qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est clos à 19 H 20 après étude des points à l'ordre du jour.